

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 10 novembre 2022, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
255, 15 <sup>e</sup> Avenue (lot 6 419 761) dossier 2022-00655	D'autoriser l'implantation du stationnement pour le nouveau bâtiment bifamilial isolé, avec : <ul style="list-style-type: none"><li>- un empiètement d'une largeur de 3,30 m de l'aire de stationnement dans la partie de la cour avant du bâtiment principal au lieu de 2 mètres ;</li><li>- une profondeur de 0,00 m devant le mur fenestré à l'avant de la maison, au lieu de 1,5 m.</li></ul>
2298-2300, ch. d'Oka (lot 6 158 834) Dossier 2022-00748	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial d'envergure : <ul style="list-style-type: none"><li>- avec une marge avant de 4 m au lieu de 10,73 m ;</li><li>- avec un coefficient d'emprise au sol de 54 % au lieu de 50 % ;</li><li>- avec 3 conteneurs semi-enfouis à une distance de 1 m du bâtiment au lieu du 2,5 m.</li></ul>

Deux-Montagnes, le 26 octobre 2022

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques